

L'ORIENTATION

I - DÉFINITIONS :

L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. La consultation de l'élève garantit le caractère personnel de son projet.

Ce processus est conduit avec l'aide des parents de l'élève, de l'établissement scolaire, des personnels enseignants, d'éducation et de santé scolaire, et des personnels d'orientation. Les intervenants extérieurs au système éducatif apportent leur contribution aux actions d'information préparatoires à l'orientation.

Ce processus prend appui sur l'observation continue de l'élève, sur l'évaluation de sa progression, sur son information et celle de ses parents et sur le dialogue entre les membres de l'équipe éducative et la famille. Il se situe dans une perspective de développement des potentialités de l'élève et d'égalité d'accès des filles et des garçons aux formations.

II - QUELQUES CHIFFRES :

Évolution des effectifs des élèves (en milliers) :

	1980-1981	2002-2003	2005-2006
2 nd cycle professionnel (y compris prépa diverses et formations complémentaires)	800,6	699,8	720,2
2 ^e cycle général et technologique	1 124,4	1 509,6	1 512,8
SEGPA	114,9	108,3	103,7
EREA	11,6	10,7	10,8
CFA	244,1	373,5	401,5 (provisoires)

Alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter dans la voie professionnelle, le nombre d'établissements, lui diminue.

En 2004-2005, 7,2 % des filles de 17 ans sont non scolarisées et 8,7 % des garçons !

Évolution du nombre d'établissement du 2nd degré public

	1960-1961	1985-1986	2005-2006
Lycée Professionnel	906	1 397	1 050
LEGT	1 203	1 155	1 551
EREA	/	82	80

Évolution du nombre de divisions par type d'établissements publics

	1994-1995	1999-2000	2005-2006
Lycée Professionnel	25 003	23 371	22 422
LEGT	53 065	53 709	56 999
EREA	1 291	1 191	980

Évolution des effectifs d'élèves du 2nd degré (en milliers)

	1990	2002	2005
Second cycle professionnel	726,2	699,8	720,2
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 509,6	1 512,8
Enseignement adapté du 2 nd degré (SEGPA, GCA (groupes de classes ateliers) et EREA)	126,7	119	114,5

Taux d'accès au niveau 5 de formation par type de formation en 2005-2006

Lycée général et technologique	55,9 %
Lycée professionnel	24,6 %

Taux d'accès au niveau du Baccalauréat par type de formation en 2005-2006

Lycée général	34,9 %
Lycée technologique	18,6 %
Lycée professionnel	10,3 %

Élèves du second degré selon la CSP regroupée de la personne responsable de l'élève en 2005-2006 (en pourcentage)

	Favorisée A	Favorisée B	Moyenne C	Défavorisée D	Total
2 nd cycle général et technologique	28	18,3	26,1	27,7	100
2 nd cycle professionnel et assimilé	6,3	12	26	55,7	100

Favorisée A : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs.

Favorisée B : Professions intermédiaires sauf instituteurs, retraités cadres et professions intermédiaires.

Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.

Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle.

Plus de la moitié des élèves de la voie professionnelle sont issus de catégories sociales défavorisées.

Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans

	Redoublement			Sorties		
	1996	2000	2005	1996	2000	2005
CAP 1 ^{ère} année	3,6	4	3,5	13	16,2	16,4
CAP 2 nd année	10,1	7,5	5,8	61,9	65,7	64,3
Seconde professionnelle	6	5,4	4,6	9,8	11,7	10,3
Terminale BEP	10,8	8,2	7,6	34,6	36	34,2
Première professionnelle	2,2	1,6	1,6	11,9	14,5	13,3
Terminale professionnelle	5,1	4,2	6	32,9	93,5	91,4

Les taux de redoublement dans la voie professionnelle restent cependant bien inférieurs à ceux de la voie technologique et de la voie générale (16 %). Le passage de ces deux voies vers la voie professionnelle, en fin de seconde, est de 4 % en 2005. Les séries technologiques sont choisies par des élèves en échec après une 2^e indifférenciée, voire un redoublement en 2^e.

Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique en pourcentage :

	1994	2005
Séries générales :		
Scientifique	31,3	32,3
Economique et sociale	18,5	20,3
Littéraire	17,6	12,1
Séries technologiques et BT		
Technologiques plus Btechniciens	32,5	35,4
Spécialités du secteur des services	21,3	24,5
Spécialités du secteur de la production	10,5	10,5

Évolution des redoublements, passages, sorties en pourcentage du second cycle général et technologique

	Redoublement		Sorties	
	1994	2005	1994	2005
Seconde	16,9	14,7	2,3	1,9
Première	8,4	7,8	3	2,4
Terminale	17,7	11,8	80,1	87,6
Passage vers la seconde professionnelle 3,4 % en 1994 et 4,2 % en 2005				

Les flux en fin de seconde, étude rentrée 2002 :

A l'issue de la seconde de détermination, huit élèves sur 10 entrent en 1^{ère} générale et technologique. 55 % en première générale, 25 % en technologique, 16 % redoublent et 4 % en voie professionnelle.

29 % en Série S, 16 % en série ES, 10 % en série L, 15 % en STT, 7 % en STI et 3 % en SMS ou STL.

Le choix d'orientation des élèves :

Le choix de la série de 1^{ère} est très dépendant des options de seconde mais les différences filles-garçons sont fortes notamment car les filles ont un projet professionnel plus arrêté et plus tôt dans leur scolarité.

Cependant à option de seconde identique, les élèves issus de milieux très favorisés se dirigent plus souvent en S et moins souvent en STT que ceux issus des milieux défavorisés.

Après une seconde 34 % en S, 18 % en ES. Une même proportion redouble et 11 % vont en L.

Quand retard, c'est différent 29 % en STT, 13 % en ES, 12 % redoublent et 11 % en S ou STI.

Publics des séries :

L'orientation en série S est avant tout un choix lié au niveau scolaire.

La série STT, refuge des élèves issus de milieux défavorisés mais également des élèves en retard.

Série L et STI, milieu favorisé, orientation suite à une doublement. Choix souvent de milieu défavorisé.

Orientation en ES, selon âge de l'élève et son milieu social d'origine.

Les trajectoires scolaires des enfants « pauvres » :

Reproduction du schéma social pour diverses raisons :

- Moins de possibilités d'offrir des sorties culturelles, manuels scolaires, cours de rattrapage et au moyen d'éveil culturel,
- Pas forcément d'ordinateur familial ni de chambre individuelle
- Ils sont souvent faiblement diplômés donc moins aptes à accompagner personnellement leur enfant dans ses études

Tous ces facteurs environnementaux sont susceptible d'entamer les chances de réussite scolaire, voire d'avenir professionnel.

D'où plus de redoublements en école élémentaire pour constater que tout est très largement joué à l'entrée en 6^e.

Et en fin de 3^e des vœux d'orientation moins ambitieux.

Diversité des lycées d'enseignements professionnels

700 000 élèves en formation professionnelle en 2002-2003.

Caractéristiques des élèves :

On compte 27 % d'élèves issus de milieu défavorisé (ouvriers, inactifs et chômeurs) dans le second degré général et technologique, on en compte deux fois plus (54 %) dans le second degré professionnel.

Ils sont aussi plus âgés : 32 % ont au moins 2 ans de retard en 1^{ère} année de CAP ou BEP contre 6 % en seconde général ou technologique.

Les parcours des élèves au sein de la voie professionnelle est marqués par des ruptures beaucoup plus importantes que celles des élèves des voies générales technologiques.

Réorientation en dehors des filières scolaires du Ministère de l'Education Nationale ou abandons sont nombreux à l'issue d'une première année BEP, CAP ou BAC PRO (entre 12 et 15 %). Les raisons :

- **Effets de la procédure d'affectation dans une spécialité éloignée du vœu de l'élève ou dans un établissement éloigné du domicile.**
- **Poursuite d'études difficile car pas de formation BAC PRO dans le lycée du BEP. La notion de l'existence d'un BAC PRO dans l'établissement d'origine est très importante pour les élèves !**

Redoublement :

Une inéquité !! Lors d'un redoublement en CM2 par exemple on constate que souvent ce sont les deux derniers de la classe qui en font les frais. Cependant, si on met en exergue l'évaluation de l'enseignant et l'évaluation standardisé les résultats ne sont pas toujours identiques. Les élèves prévus en redoublement par l'enseignant ne sont pas toujours les plus faibles !!

Par ailleurs, si on compare deux élèves en fin de cycle de primaire, on constate que l'élève faible qui n'a pas redoublé obtient les mêmes résultats que celui, d'un même niveau, qui aurait redoublé.

D'autre part, après analyse il s'avère que le redoublement agirait comme « un mécanisme d'amplification des différences initiales des compétences ».

Si on établit un comparatif international pour la compréhension de l'écrit, mathématique et sciences. **Un enfant de 15 ans à l'heure en France obtient les meilleurs résultats, supérieur à celui de la Finlande (en tête de palmarès international).**

A l'inverse, un élève ayant 1 an de retard se situe dans les quatre dernières places d'un palmarès comprenant 3 pays. Un élève ayant 2 ans de retard arrivent au niveau du Brésil (pays qui obtient les résultats les moins bons).

De surcroît, le redoublement affecte négativement la motivation et le sentiment de performance des élèves.

Le redoublement ne fait pas en sorte de réduire les écarts de compétences. De plus, il augmente la démotivation de l'élève et accroît le manque de confiance.

Décisions d'orientation

Articles 11 et 12 du décret du 14/06/90 (modifiés par le décret 92-169 du 20/02/92) : Le chef d'Etablissement prend ses décisions d'orientation ou de doublement conformément aux propositions du conseil de classe.

Si différence des vœux, l'élève majeur ou la famille peuvent faire appel dans un délai de 3 jours. L'article 13 indique que « Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation ou de redoublement définitives ».

III - L'orientation en Europe (extrait de la conférence-débat du 02/04/2004) **Des approches différentes pour une question commune**

L'orientation doit concourir de façon majeure aux grands objectifs du système éducatif qui s'inscrivent désormais dans un cadre européen selon certains indicateurs de performance à atteindre d'ici 2010. Les objectifs consistent à :

- Réduire le nombre de jeunes n'accédant pas aux acquis fondamentaux ;
- Réduire le nombre de jeunes quittant le système éducatif sans qualification ;
- Développer de manière équilibrée les différentes formations en prenant en compte les besoins économiques et sociaux de la nation ;
- S'efforcer de faire attendre les niveaux de compétences attendus à l'issue de chaque palier ;
- Développer l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La philosophie des défis actuels se traduit par un certain nombre d'orientations dont :

- **La diversification des modes d'apprentissages et des parcours au collège, avec la mise en place des dispositifs d'alternance ;**
- **La recherche d'une orientation plus positive vers la voie professionnelle, y compris en diversifiant les modes d'accès ou la durée des formations ;**
- **Le rééquilibrage des différentes voix de formation au lycée, notamment en améliorant l'attractivité des filières scientifiques et technologiques pour les jeunes filles ;**
- **L'organisation de réponses individualisées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.**

Les questions restantes :

- Comment accompagner ces jeunes et adultes dans leurs parcours de formation ?
- Comment leur donner, ainsi qu'à leur famille, les moyens d'élaborer et de réussir leurs projets d'orientation et de poursuivre leur éducation tout au long de la vie ?
- Comment prendre en compte les mutations du contexte économique et social ?
- Quel contenu donner à l'orientation ?
- Quel rôle pour les différents acteurs de l'orientation au sein de l'Education Nationale : conseillers d'orientation, chefs d'établissement, enseignants ?
- Quels partenariats avec les autres acteurs de l'orientation ?

Les synthèses académiques qui résultent de la consultation évoquée précédemment démontrent l'existence d'une demande sociale massive en termes d'accompagnement, d'information et d'orientation, ainsi qu'une attente forte des services d'information et d'orientation concernant leur lisibilité, les objectifs qui leur sont assignés et leur articulation avec les autres partenaires de l'orientation.

L'enquête réalisée par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) fait apparaître un certain nombre de problèmes :

- Un manque de cohérence et de coordination ;
- Un manque de transparence pour l'utilisateur ;
- Des lacunes du dispositif d'orientation relatif à l'apprentissage tout au long de la vie.

La France, comme d'autres pays européens, n'est pas capable de déterminer les montants investis dans les services d'orientation, alors que les ressources en personnel ou en équipement dans ce domaine sont importantes. Il est donc impossible d'établir le rapport entre coût et efficacité des politiques. Enfin, les services d'orientation sont rarement inspectés et les usagers sont peu interrogés concernant leur perception de la qualité du service offert. Cette enquête semble indiquer que la France n'est pas la mieux armée pour gagner le Grand Chelem de l'orientation en Europe !

Un dispositif peu efficient. En effet, la formation des responsables de l'orientation et de la classification de leurs interventions sont particulièrement floues. On constate dans la plupart des Etats une absence de cadre politique clair dans ce domaine, une mauvaise coordination entre les ministères, ainsi qu'une absence de forums permettant aux différents partenaires de débattre.

Pourtant les indicateurs de qualité, les ressources consacrées à l'orientation sont connues en France. Par contre, on ne dispose que de peu de données concernant les processus, ou le niveau de satisfaction des usagers.

En général, on constate qu'il s'agit plus d'une orientation académique et non d'une orientation fondée sur une carrière, donc pas de spécialisation dans le cadre de l'orientation.

Dans l'ensemble des pays européens, on constate une insatisfaction concernant les services rendus par les services d'orientation.

Paul Esquieu, direction de l'évaluation et de la prospective nous dit :

« Notre système est fondé sur un équilibre fragile entre les parents et l'institution scolaire. Cependant, j'éprouve deux inquiétudes concernant les résultats de notre système d'orientation. Tout d'abord, celui-ci aboutit à des inégalités sociales fortes. Ainsi, les enfants d'ouvriers ont dix fois moins de chances d'accéder à des classes préparatoires aux grandes écoles que les enfants de cadres. En second lieu, je considère que les problèmes des filières scientifiques ne résident pas dans la légère érosion de la filière S, mais dans le fait que seuls 28 % des bacheliers de cette série poursuivent des études scientifiques universitaires après le bac. La filière S est avant tout la filière des bons élèves. »

IV - Le fonctionnement des services d'information et d'orientation (extrait du rapport d'octobre 2005)

Depuis maintenant un quart de siècles, la fonction « orientation-insertion » a connu des développements complémentaires en dehors du système éducatif. L'évolution du réseau des permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) et des missions locales, à l'initiative des collectivités territoriales, le développement des

centres de bilans de compétences et l'émergence des officines privées d'orientation en sont les exemples les plus marquants. Tout se passe donc comme si l'institution avait développé la fonction orientation-insertion pour répondre à des besoins précis mais n'avait pas su, ou pas pu, à un moment donné, imaginer la poursuite de la prise en charge de cette fonction.

On peut actuellement estimer à plus de 13 000 le nombre de professionnels dans le domaine de l'information et de l'orientation ; la grande majorité d'entre eux exercent en dehors de l'institution scolaire. Ils étaient environ 5 000 dans le début des années 1980, essentiellement dans le système éducatif.

En 1973, les « nouvelles procédures d'orientation » en sont une illustration avec la mise en place d'une préparation progressive de la décision d'orientation. En 1989, la loi d'orientation introduit le concept de projet personnel ainsi que le droit à l'éducation et au conseil d'orientation. En 1996, la conception éducative de l'orientation est formalisée. Pour que les élèves puissent choisir l'orientation qui leur convient le mieux, il faut les aider à développer une triple compétence, la connaissance de soi, la connaissance des voies de formation, la connaissance des métiers et du monde économique. Cependant le dispositif d'orientation actuel a été conçu et mis en place dans une période de plein emploi !!

On constate par ailleurs, l'existence d'un malaise existentiel réel dans le corps des conseillers d'orientation, un positionnement difficile au sein de l'école, une absence de pilotage de la part de l'institution, une attente ambiguë des personnels par rapport à la redéfinition des missions et devant des perspectives possibles d'évolution, une image troublée auprès des publics, des usagers et des décideurs et enfin l'existence d'un gisement de compétences mal valorisées et insuffisamment exploitées au regard des besoins.

La mesure de l'activité des services d'orientation :

De 1962 à 1981, on constate une diminution importante du nombre d'élèves vus par conseiller lors des examens psychologiques collectifs écrits (de 502 à 291), une diminution proportionnellement plus forte encore du nombre d'élèves ayant fait l'objet d'un examen individuel avec entretien (de 90 à 30) et un doublement des entretiens sans examen individuel (de 120 à 233).

Enfin, on observe une diminution continue des actions en direction des élèves de lycées professionnels et du public relevant de la Mission Générale d'Insertion (MGI).

L'évaluation des personnes et des services :

Les conseils de perfectionnement devant lesquels le CIO devraient présenter leurs projets et leurs rapports d'activités, dont l'existence a été maintenue dans les textes sur l'organisation des services d'orientation en 1974, n'ont pratiquement jamais été réunis. Les rapports académiques annuels d'activité des services, eux aussi prévus par les textes, sont rarement produits.

Les CO-P se disent débordés de travail, disposant de **moins de 23 minutes par élève** et par an. Certains proposent un dépoussiérage des missions et se demandent comment le Ministère peut leur demander une liste de missions aussi impressionnante ?

Une chose est sûre, tous souhaitent rester fonctionnaires d'Etat pour être indépendants des enjeux économiques locaux. Afin de garder une garantie de neutralité et d'indépendance par rapport aux milieux économiques ».

Les chefs d'établissement se demandent si en formation initiale, les CO-P ont une mission d'orientation, de suivi des élèves ou de psychologues ? En formation, ils connaissent mal le système, et la formation professionnelle ! D'autres chefs d'établissement se plaignent que le nombre de CO-P soit insuffisant et que du coup, se sont les élèves les plus défavorisés qui sont les plus lésés.

Les parents et les élèves quand à eux ont le sentiment que l'orientation est faite sur les résultats scolaires et non sur un projet personnel ou la motivation de l'élève. Elle se fait par défaut. Et même quand les résultats scolaires sont satisfaisants, il faut encore qu'il reste de la place dans la section demandée, sinon ils sont orientés dans une autre voie. Ici aussi, on incrimine les CO-P car si l'élève est bon il ira en filière générale et s'il est mauvais il ira en filière professionnelle mais on aborde également la méconnaissance de par les CO-P de certaines filières, en particulier technologiques et professionnelles ainsi qu'un manque de connaissance de l'entreprise et du monde extérieur.

L'organisation de l'activité professionnelle des personnels de l'orientation :

Constat : des emplois du temps éclatés, des activités morcelées, une présence en établissement de plus en plus réduite dû à une organisation soumise à des contraintes de plus en plus fortes (stagnation voire diminution du nombre de postes, augmentation de la population scolaire, contraintes matérielles). Ce qui aboutit à une mission impossible car les services sont de plus en plus sollicités par l'institution elle-même avec l'empilement des commandes au fil des réformes, les demandes croissantes de EPLE et des bassins. Les besoins des usagers se développent aussi. Familles et élèves souhaitent un accueil individualisé et privilégié et recherchent des informations fiables sur les filières de formation et les débouchés en terme d'emploi. Les CIO accueillent un public varié : étudiants, jeunes et adultes en recherche d'insertion...

Il existe aussi différents partenariats ; relation avec les IEN, les missions locales, le réseau information jeunesse, la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

CONCLUSION

Il s'avère évident qu'une refonte de l'orientation est plus que nécessaire.

Les chambres de commerce et de l'industrie, dans un livre blanc, ont notamment centré le sujet sur l'insertion professionnelle des jeunes. Il indique qu'il faut professionnaliser tous les diplômés. A son sens, pour aider un jeune à faire son choix, il faut diffuser en toute transparence les taux d'insertion professionnelle pour chaque diplôme mais aussi reprofiler les métiers de conseiller d'orientation.

On estime qu'entre 2002-2015, le nombre de sortants du système éducatif sera de 741 000 personnes alors que les besoins de recrutement de jeunes sera de 594 000 soit un excédent de 147 000 jeunes.

Les diplômes sont donc toujours une grande nécessité, ceux-ci fondés sur un savoir et un savoir être afin d'intégrer le marché de l'emploi.

Mais certainement pas par le biais de l'apprentissage qui lui ne concilie pas le savoir et la culture dont les jeunes auront besoin afin d'évoluer dans leur carrière. On ne formate pas un individu comme un disque dur, mais on lui fait acquérir la notion d'adaptabilité qui n'est possible que par le biais d'une formation complète qui ouvre l'esprit notamment grâce à une certaine culture.

En effet, il est démontré que peu d'entreprises embauchent leurs apprentis et quand elles le font c'est à un niveau BAC + 2. Par ailleurs, la rémunération n'est pas plus forte et donc l'expérience acquise lors de l'apprentissage n'est pas prise en compte.

Il semble donc intéressant de pouvoir intégrer le BTS dans les lycées professionnels afin de proposer aux élèves une formation complète dans toutes les disciplines professionnelles mais surtout un cursus scolaire adaptés aux attentes des entreprises et des jeunes.

D'autre part, chaque rentrée scolaire, on constate des jeunes sans affectation, bien souvent car l'offre de l'éducation nationale dans certaines disciplines n'est pas en adéquation avec la demande. Ces élèves sont donc orientés par défaut parfois voire souvent dans des sections qui ne leurs conviennent pas !!!

Enfin, il est urgent de revoir le fonctionnement du système PAM qui chaque année nous amène à constater des aberrations sur l'orientation des élèves.

Sa.K